

Section Laboratoires

ATTESTATION D'ACCREDITATION**ACCREDITATION CERTIFICATE****N° 1-5514 rév. 6**

Le Comité Français d'Accréditation (Cofrac) atteste que :
The French Committee for Accreditation (Cofrac) certifies that :

WEYLICHEM Lamotte SAS
N° SIREN : 483623088

Satisfait aux exigences de la norme
Fulfils the requirements of the standard

NF EN ISO/CEI 17025 : 2005

et aux règles d'application du Cofrac pour les activités d'analyses/essais/étalonnages en :
and Cofrac rules of application for the activities of testing/calibration in :

LIEUX DE TRAVAIL / Air
WORKPLACES / AIR

réalisées par / *performed by :*

SCA
LRA, Site de Lamotte, BP1
60350 Trosly-Breuil
FRANCE

et précisément décrites dans l'annexe technique jointe
and precisely described in the attached technical appendix

L'accréditation suivant la norme internationale homologuée NF EN ISO/CEI 17025 : 2005 est la preuve de la compétence technique du laboratoire dans un domaine d'activités clairement défini et du bon fonctionnement dans ce laboratoire d'un système de management de la qualité adapté (cf. communiqué conjoint ISO/ILAC/IAF de janvier 2009)

Accreditation in accordance with the recognised international standard ISO/IEC 17025 : 2005 demonstrates technical competence for a defined scope and the operation of a laboratory quality management system (re. Joint IAF/ILAC/ISO Communiqué dated January 2009).

Le Cofrac est signataire de l'accord multilatéral d'EA pour l'accréditation, pour les activités objets de la présente attestation.

Cofrac is signatory of the European co-operation for Accreditation (EA) Multilateral Agreement for accreditation for the activities covered by this certificate.

Date de prise d'effet / *granting date* : **01/08/2017**

Date de fin de validité / *expiry date* : **31/07/2022**

Pour le Directeur Général et par délégation
On behalf of the General Director

Le Responsable du Pôle Chimie Environnement,
The Pole Manager,

Stéphane BOIVIN

Accréditation Non Valide

La présente attestation n'est valide qu'accompagnée de l'annexe technique.

This certificate is only valid if associated with the technical appendix.

L'accréditation peut être suspendue, modifiée ou retirée à tout moment. Pour une utilisation appropriée, la portée de l'accréditation et sa validité doivent être vérifiées sur le site internet du Cofrac (www.cofrac.fr).

The accreditation can be suspended, modified or withdrawn at any time. For a proper use, the scope of accreditation and its validity should be checked on the Cofrac website (www.cofrac.fr).

Cette attestation annule et remplace l'attestation N° 1-5514 Rév 5.

This certificate cancels and replaces the certificate N° 1-5514 [Rév 5](#).

Seul le texte en français peut engager la responsabilité du Cofrac.

The Cofrac's liability applies only to the french text.

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet - 75012 PARIS

Tél. : 33 (0)1 44 68 82 20 – Fax : 33 (0)1 44 68 82 21 Siret : 397 879 487 00031

www.cofrac.fr



Section Laboratoires

ANNEXE TECHNIQUE

à l'attestation N° 1-5514 rév. 6

L'accréditation concerne les prestations réalisées par :

SCA
LRA, Site de Lamotte, BP1
60350 Trosly-Breuil
FRANCE

Dans son unité :

- Analyse et prélèvement d'agents chimiques

Elle porte sur : voir pages suivantes

Accréditation Non Valide

Unité technique : Analyse et prélèvement d'agents chimiques

Le Laboratoire est accrédité en portée flexible de type FLEX1 sauf pour les essais identifiés par un * pour lesquels il est accrédité en portée fixe.

Portée de type FLEX1 : le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les essais en suivant les méthodes référencées et leurs révisions ultérieures.

L'accréditation porte sur :

#LIEUX DE TRAVAIL / AIR / Echantillonnage – Prélèvement			
Contrôles des expositions professionnelles aux agents chimiques dans l'air des lieux de travail			
(LAB REF 27)			
OBJET	CARACTERISTIQUE	PRINCIPE DE LA METHODE	REFERENCE DE LA METHODE
Air des lieux de travail	Elaboration de la stratégie de prélèvement en vue d'établir le diagnostic de respect ou de dépassement des valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP 8 heures ou court terme)	Réalisation d'une visite préalable (identification des agents chimiques présents et description des postes de travail concernés) Constitution des groupes d'exposition homogène (GEH) Détermination du nombre de travailleurs à instrumenter Sélection des méthodes de mesure à mettre en œuvre	Arrêté du 15 décembre 2009 relatif aux contrôles techniques des valeurs limites d'exposition professionnelle sur les lieux de travail et aux conditions d'accréditation des organismes chargés des contrôles* Ou NF X 43-298
Air des lieux de travail	Etablissement du diagnostic de respect ou de dépassement de la valeur limite d'exposition professionnelle (8h ou court terme)	Exploitation des concentrations mesurées Etablissement du diagnostic de respect ou de dépassement des VLEP 8 heures et court terme	Arrêté du 15 décembre 2009 relatif aux contrôles techniques des valeurs limites d'exposition professionnelle sur les lieux de travail et aux conditions d'accréditation des organismes chargés des contrôles* Ou NF X 43-298

* Portée fixe : le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les méthodes décrites en respectant strictement les méthodes reconnues mentionnées dans la portée d'accréditation.

#LIEUX DE TRAVAIL / AIR / Echantillonnage – Prélèvement

Contrôles des expositions professionnelles aux agents chimiques dans l'air des lieux de travail

(LAB REF 27)

OBJET	CARACTERISTIQUE MESUREE			PRINCIPE DE LA METHODE	REFERENCE DE LA METHODE
	FAMILLE CHIMIQUE	AGENT CHIMIQUE	N° CAS		
Air des lieux de travail	Alcanes	n-heptane	142-82-5	Prélèvement par pompage sur tube à adsorption (charbon actif)	NF X 43-267 <i>MétoPol M-188</i>
	Alcools	Méthanol	67-56-1	Prélèvement par pompage sur tube à adsorption (gel de silice)	NF X 43-267 <i>MétoPol M-26</i>
	Hydrocarbures aromatiques monocycliques	o+m+p-xylène Toluène	/ 108-88-3	Prélèvement par pompage sur tube à adsorption (charbon actif)	NF X 43-267 <i>MétoPol M-188</i>
					NF X 43-267 <i>MétoPol M-41</i>
	Acides minéraux (sous forme gazeuse et aérosols)	Acide nitrique Acide chlorhydrique	7697-37-2 7647-01-0	Prélèvement par pompage sur membrane filtrante et membranes filtrantes imprégnées (carbonate de sodium Na ₂ CO ₃)	NF ISO 21438-2 <i>MétoPol M-53</i>
	Bases minérales (sous forme gazeuse et aérosols)	Ammoniac	7664-41-7	Prélèvement par pompage sur membrane filtrante et membrane filtrante imprégnée (acide sulfurique H ₂ SO ₄)	Méthode interne* LAM 13/128/190.64
Acides carboxyliques aliphatiques	Acide oxalique	144-62-7	Prélèvement par pompage sur membrane filtrante imprégnée (carbonate de sodium Na ₂ CO ₃)	Méthode interne * LAM 13/128/190.62	

**Portée fixe : Le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les essais en respectant strictement les méthodes mentionnées dans la portée d'accréditation. Les modifications techniques du mode opératoire ne sont pas autorisées.*

#LIEUX DE TRAVAIL / AIR / Analyses physico-chimiques

Contrôles des expositions professionnelles aux agents chimiques dans l'air des lieux de travail

(LAB REF 27)

OBJET	CARACTERISTIQUE MESUREE			PRINCIPE DE LA METHODE	REFERENCE DE LA METHODE
	FAMILLE CHIMIQUE	AGENT CHIMIQUE	N° CAS		
Air de travail	Alcanes	n-heptane	142-82-5	Désorption chimique du tube à adsorption (charbon actif) Chromatographie en phase gazeuse Détection par ionisation de flamme (GC – FID)	NF X 43-267 <i>MétoPol M-188</i>
	Alcools	méthanol	67-56-1	Désorption chimique du tube à adsorption (gel de silice) Chromatographie en phase gazeuse Détection par des lieux ionisation de flamme (GC – FID)	NF X 43-267 <i>MétoPol M-26</i>
	Hydrocarbures aromatiques monocycliques	o+m+p-xylène Toluène	1330-20-7	Désorption chimique du tube à adsorption (charbon actif) Chromatographie en phase gazeuse Détection par ionisation de flamme (GC – FID)	NF X 43-267 <i>MétoPol M-188</i>
			108-88-3		NF X 43-267 <i>MétoPol M-41</i>
	Acides minéraux (sous forme gazeuse et aérosols)	Acide nitrique Acide chlorhydrique	7697-37-2	Désorption chimique du filtre imprégné (carbonate de sodium Na ₂ CO ₃) Chromatographie ionique DéTECTEUR conductimétrique (CI – conductimètre)	NF ISO 21438-2 <i>MétoPol M-53</i>
			7647-01-0		
Bases minérales (sous forme gazeuse et aérosols)	Ammoniac	7664-41-7	Désorption chimique du filtre imprégné (acide sulfurique H ₂ SO ₄) Chromatographie ionique DéTECTEUR conductimétrique (CI – conductimètre)	Méthode interne* LAM 13/128/190.64	
Acides carboxyliques aliphatiques	Acide oxalique	144-62-7	Désorption chimique du filtre imprégné (carbonate de sodium Na ₂ CO ₃) Chromatographie liquide haute performance DéTECTEUR ultra-violet (HPLC – UV)	Méthode interne* LAM 13/128/190.62	

*Portée fixe : Le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les essais en respectant strictement les méthodes mentionnées dans la portée d'accréditation. Les modifications techniques du mode opératoire ne sont pas autorisées.

Accréditation rendue obligatoire dans le cadre réglementaire français précisé par le texte cité en référence dans le document Cofrac LAB INF 99 disponible sur www.cofrac.fr.

Date de prise d'effet : **01/08/2017** Date de fin de validité : **31/07/2022**

Le Responsable d'Accréditation Pilote
The Pilot Accreditation Manager

Céline BEAUGEARD

Cette annexe technique annule et remplace l'annexe technique 1-5514 Rév. 5.

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet - 75012 PARIS

Tél. : 33 (0)1 44 68 82 20 – Fax : 33 (0)1 44 68 82 21 Siret : 397 879 487 00031

www.cofrac.fr